

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 362

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Verny

à l'amendement n° 11 de M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« ainsi que d'obligations renforcées de transparence financière et industrielle, permettant au Parlement de contrôler l'exécution de l'accord stratégique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à compléter le dispositif de contrôle renforcé de l'État par l'introduction d'obligations accrues de transparence financière et industrielle.